

**DIX ANS DE LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DE CAPITAUX
EN BELGIQUE ET DANS LE MONDE**

**TIEN JAAR WITWASBESTRIJDING
IN BELGIË EN IN DE WERELD**

**TEN YEARS OF FIGHTING MONEY LAUNDERING
IN BELGIUM AND IN THE WORLD**

Colloque international, 14 mars 2003
Internationaal colloquium, 14 maart 2003
International congress, 14 March 2003

Exposé de M. Jean SPREUTELS, Président de la CTIF
Toespraak van Dhr. Jean SPREUTELS, Voorzitter van de CFI
Address by Mr Jean SPREUTELS, President of CTIF-CFI

Mesdames, Messieurs,

C'est à la fois un très grand honneur et un immense plaisir de vous accueillir à ce colloque, destiné à célébrer de manière festive le dixième anniversaire de la création de la Cellule de traitement des informations financières. Votre présence témoigne de l'intérêt que vous portez au travail accompli par cette institution, ce dont je vous remercie vivement.

Je tiens également à exprimer toute ma gratitude à Messieurs les Ministres de la Justice et des Finances, ainsi qu'à leurs cabinets et administrations, pour le soutien qu'ils nous ont généreusement apporté et sans lequel cette manifestation et la publication des ouvrages consacrés à la Cellule et au colloque n'auraient pu avoir lieu dans d'aussi excellentes conditions.

C'est aussi, je pense, le signe manifeste de l'appui que le gouvernement a toujours voulu accorder à l'action menée par notre jeune institution, ce qui est particulièrement encourageant pour tous ceux qui œuvrent en son sein.

Ma reconnaissance s'adresse également à tous les orateurs de ce jour qui nous ont fait l'amitié de livrer le résultat de leurs réflexions sur les divers aspects de la lutte contre le blanchiment de capitaux et de communiquer leurs textes suffisamment tôt pour permettre leur inclusion dans les Actes du congrès.

La nécessité de cette lutte contre le blanchiment de capitaux n'est plus à démontrer. Lorsque, en février 1998, je l'avais accueilli à la réunion plénière du Groupe d'action financière (GAFI), Michel Camdessus, alors directeur général du Fonds monétaire international, souligna que, je cite : « le blanchiment de capitaux fausse le fonctionnement des marchés et nuit donc gravement à la croissance économique », tout en gardant à l'esprit « les retombées sociales et politiques de la criminalité organisée et du blanchiment d'argent qui en résulte, les souffrances des victimes et l'affaiblissement général du tissu social et de l'éthique collective. Il est donc urgent de combattre le blanchiment en s'attaquant aux activités criminelles là où elles sont les plus vulnérables, c'est-à-dire au moment où cet argent mal acquis entre dans le circuit financier. » Les conclusions du Conseil européen qui s'est tenu à Tampere (Finlande), en 1999, ont également rappelé que « le blanchiment de capitaux est au cœur même de la criminalité organisée. Il faut l'éradiquer où il existe. »

Depuis les tragiques événements du 11 septembre 2001, l'accent a, bien évidemment, aussi été mis sur le terrorisme et son financement, mais il faut souligner que la loi belge antiblanchiment avait, dès l'origine, visé ce type d'activités criminelles.

In tien jaar tijd is het landschap van de witwasbestrijding op Belgisch en internationaal niveau sterk geëvolueerd ingevolge de invoering van een geheel van zowel repressieve als preventieve normen en operationele maatregelen die geleidelijk aan de beweegruimte van witwassers beperken. De wisselwerking tussen het preventieve en het repressieve luik die de verschillende wetwijzigingen tot stand hebben gebracht, toont aan dat de doeltreffendheid van de repressieve benadering medebepaald wordt door de preventieve aanpak. De overgrote meerderheid van de veroordelingen in België voor witwassen valt in dossiers die hun oorsprong vinden in het preventief systeem waarvan de Cel voor financiële informatieverwerking het sluitstuk vormt.

De oprichting van de Cel betekent ontegensprekelijk het meest oorspronkelijk gegeven dat voortvloeit uit de omzetting in Belgisch recht van de Europese richtlijn van 10 juni 1991 tot voorkoming van het gebruik van het financiële stelsel voor het witwassen van geld. De wet van 11 januari 1993 gaf deze nieuwe instelling een onafhankelijk en pluridisciplinair karakter en verleende haar uitgebreide bevoegdheden om zo doeltreffend mogelijk te kunnen werken, met een versterkt beroepsgeheim als corollarium. De Cel is een zelfstandige administratieve overheid met een in wezen gerechtelijke finaliteit. Ze ontvangt de meldingen van verdachte verrichtingen vanwege de financiële instellingen en andere beroepen zoals in de wet bepaald, onderzoekt deze inlichtingen en meldt ze door naar de parketten indien uit dit onderzoek ernstige aanwijzingen blijken van witwassen afkomstig van de ernstige vormen van criminaliteit die limitatief in de wet zijn opgesomd.

Door haar rol als filter en als tussenpersoon tussen de sectoren die aan de wet onderworpen zijn en de gerechtelijke overheden wordt vermeden dat de parketten en de politiediensten worden overstelpt met nutteloze informatie. Bovendien levert ze dossiers af die op een grondig en gedocumenteerd onderzoek berusten. Ze speelt een onmisbare rol bij de centralisatie van gegevens. Op die manier heeft de wetgever ook de private levenssfeer van de cliënten van de betrokken instellingen en beroepen willen beschermen, vooral voor diegene die aan een strafrechtelijk beschermd beroepsgeheim zijn onderworpen. Dergelijk systeem werkt bovendien een goede medewerking vanwege die instellingen en beroepen in de hand door een vertrouwensrelatie tussen hen en de Cel op te bouwen. Dit is immers een noodzakelijk voorwaarde voor de goede werking van het ganse antiwitwasmechanisme.

Le système a démontré son efficacité. Ces résultats ont pu être atteints en raison de l'expertise spécifique que la Cellule a pu développer, mais aussi grâce à la vigilance et à la coopération active des organismes financiers et des professions non financières concernées, ainsi qu'à l'excellente interaction entre la Cellule, les services de police à l'intermédiaire des officiers de liaison détachés auprès d'elle, les services administratifs de l'Etat, notamment les services publics fédéraux Finances et Justice, les autorités de contrôle du secteur financier, comme la Commission bancaire et financière et l'Office de contrôle des assurances, les autorités disciplinaires compétentes, les autorités judiciaires, les autorités similaires étrangères et les instances internationales avec lesquelles la Cellule a établi une collaboration, comme le prévoit la loi du 11 janvier 1993.

Je suis très heureux de saluer la présence à ce colloque de représentants, au plus haut niveau, des diverses autorités, secteurs et professions qui participent activement au bon fonctionnement du dispositif antiblanchiment en Belgique. Qu'il me soit permis d'y ajouter les représentants des barreaux, appelés bientôt sans doute à apporter leur pierre à cet édifice, lorsque la deuxième directive européenne aura été transposée dans notre droit.

The Belgian system, even with its own specific characteristics, participates in an international movement, the only way to eradicate a cross-border phenomenon stimulated by the market globalisation. The role of the Financial Intelligence Units (FIU) in the worldwide fight against money laundering is increasingly important. Numerous international instruments acknowledge and guide their activities.

The 52 Financial Intelligence Units, with whom CTIF-CFI collaborates, conveyed us their sympathy. 26 of them were kind enough to send a personal representative to this congress. I welcome them to Brussels and express my wish that our already productive cooperation will continue to progress. A worldwide network to fight money laundering will then match the globalisation of criminality.

Finally, I would like to emphasize the vital role played by international organizations in the development of the anti-money laundering effort. Indeed they elaborate international standards, stimulate countries to comply with these standards, give them the necessary technical assistance and facilitate international cooperation at all levels. I am therefore especially proud to welcome the representatives of 8 of the most active international organizations in this field.

Mais, face à l'ampleur du phénomène, bien des efforts restent encore à accomplir et l'efficacité globale du système dépendra toujours des moyens qui pourront lui être consacrés à tous les niveaux. En outre, la vigilance de tous est plus que jamais nécessaire.

Comme le souligne le préambule de la Déclaration de Paris contre le blanchiment, adoptée, le 8 février 2002, par la Conférence des Parlements de l'Union européenne, « le blanchiment des capitaux d'origine criminelle et la délinquance financière n'ont pas cessé de se développer ces dernières années en exploitant les potentialités fournies par la mondialisation des marchés financiers ; ils représentent une menace directe pour la stabilité de l'économie mondiale mais aussi pour la sécurité de nos sociétés. Le financement du terrorisme repose sur des systèmes très variés dont certains relèvent de l'économie légale, mais il conduit à recourir aux mêmes instruments que l'ensemble de la criminalité organisée. »

Plus que jamais, le système préventif antiblanchiment a démontré qu'il constitue un élément indispensable du dispositif de lutte contre la criminalité organisée et le terrorisme, atteintes majeures aux valeurs essentielles de nos sociétés. Son renforcement constitue donc fort légitimement l'une des priorités des Etats et des organisations internationales.
